

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 8.09.2026	L'an deux mille vingt-six le mardi quinze septembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire. Etaient présents : Frédéric ROUET, Marie-France CHOPART Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Magali LORENZI, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Procurations : Suzy MACHUROT à Ghyslaine JAUMOTTE Etaient absents : Jean-Marie TORELLI, Stéphane LECLERC, Florent LAZARE, Marine BLAISE Secrétaire : Marie-France CHOPART,
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 10	
Votants : 11	
N° 7	

N°7 – Objet : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE EN VOIRIE/VELO AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VAUCLUSE INGENIERIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2024, la Commune a décidé d'adhérer à l'Agence Technique Vaucluse Ingénierie qui apporte aux collectivités qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. La collectivité avait fait le choix d'adhérer à l'option 3 à savoir une prestation Voirie/Vélo et une autre en Aménagement des espaces publics, bâtiments et équipements publics en échange d'une cotisation annuelle.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que par délibération en date du 02 juillet 2026, le Département du Vaucluse en a modifié les statuts induisant une modification de la convention d'assistance en voirie/vélo.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la nouvelle convention dans laquelle les dispositions de cette assistance dans les domaines de la voirie et du vélo sont régies et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de convention tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 16/09/2026

ID : 084-218401487-20260915-D7_15092026-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui liera la Commune avec l'Agence Technique Départementale Vaucluse Ingénierie pour une durée d'un an à compter de sa signature par les deux parties, et qui est renouvelable chaque année dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme,

La Secrétaire de Séance
Marie-France CHOPART



Le Maire,
Frédéric ROUET

